

Contrat de travail

Résiliation avant le délai prévu



Thomas Wettstein
Juriste, OFPER

«Un contrat de travail de durée déterminée peut-il être résilié avant le délai prévu et si oui, selon quelle procédure? Que se passe-t-il lorsque l'employeur refuse d'accepter une résiliation anticipée du contrat?»

Un contrat de travail de durée déterminée ne peut être résilié avant l'expiration de la période convenue qu'en l'existence de justes motifs (il peut alors être résilié immédiatement). En l'absence de justes motifs, une résiliation n'est possible qu'avec l'accord des différentes parties. La résiliation anticipée du contrat par l'une des parties sans l'accord de l'autre entraîne les conséquences suivantes:

Résiliation par l'employeur: lorsque l'employeur résilie un contrat de travail conclu pour une durée déterminée avant le terme prévu, il doit verser à l'employé-e ce que ce dernier ou cette dernière aurait gagné durant le délai de congé, c'est-à-dire jusqu'à la fin du contrat (art. 337c, al. 1 CO), et l'indemniser pour les dommages pouvant être prouvés (art. 337c, al. 3 CO).

Résiliation par l'employé-e: lorsque l'employé-e résilie un contrat de travail conclu pour une durée déterminée avant le terme prévu, l'employeur a droit à une indemnité égale au quart du salaire mensuel et à la réparation des dommages supplémentaires qu'il peut prouver (art. 337d, al. 1 CO).

Assurances sociale

Annonce auprès de l'assurance invalidité



Max Berger
Avocat

«Ai-je le droit de refuser de m'annoncer auprès de l'assurance invalidité?»

Une personne en incapacité de travail durant plus de 30 jours ne peut pas s'opposer à ce que l'employeur communique son cas à l'AI pour une détection précoce. Ce dernier en a le droit.

En revanche, la personne concernée doit effectuer elle-même la demande officielle de prestations; l'employeur ne peut donc pas l'y contraindre expressément. La véritable question est plutôt: pourquoi une personne voudrait-elle refuser de déposer une telle demande? Peut-être le rôle de l'assurance est-il mal compris? Le devoir de l'AI est de contribuer à la réadaptation des personnes qui s'annoncent auprès d'elle. Cette mission peut aller de la simple activité de conseil au reclassement professionnel accompagné d'un revenu durant la période de formation. Ce n'est que lorsque tous ces efforts sont vains que la question de la rente est envisagée. De plus, la rente AI est généralement associée à une rente versée par la caisse de pension; celui ou celle qui ne dépose pas de demande de prestation ne pourra donc bénéficier d'aucune de ces deux aides. En résumé: il n'existe aucune raison de refuser de s'annoncer auprès de l'AI.